



Prairie

Bilan 2015

22/02/2016



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
Aquitaine - Limousin
Poitou-Charentes

www.limousin.synagri.com

www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr

Animateur filière

Stéphane CHAMPAGNOL
FDGDON 87
stephane.champagnol@gmail.com
Suppléance : FREDON Limousin
denis.tauron@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
d'Agriculture Aquitaine Limousin
Poitou-Charentes
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@alpc.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional de
l'Alimentation Aquitaine- Limousin-
Poitou-Charentes
22 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
ALPC Prairie

Bilan 2015 du 18/02/2016 »



Edition Limousin

Bulletin disponible sur www.limousin.synagri.com et sur le site de la DRAAF www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr

Recevez le Bulletin édition « Limousin » de votre choix gratuitement sur simple demande à nathalie.magnin@alpc.chambagri.fr

Ce qu'il faut retenir

Campagnol terrestre

Populations en déclin sur la majeure partie de la région.
Période actuelle idéale pour mettre en œuvre des méthodes alternatives de lutte : pose de perchoirs, nichoirs, pièges, ...

Taupe

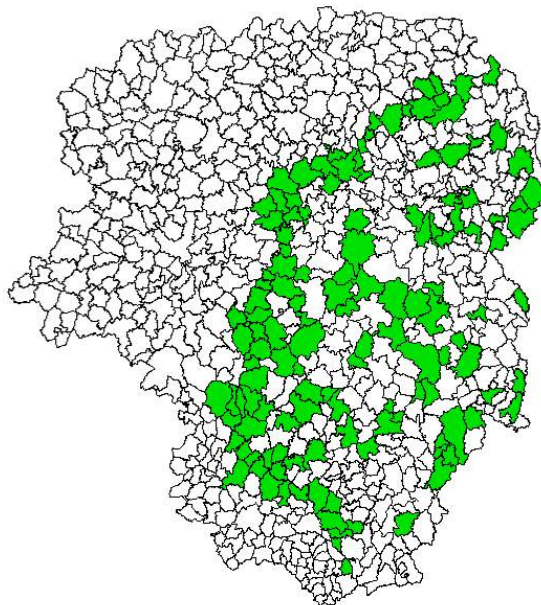
Présence régulière sur la région. Effectifs stables.

Campagnol des champs

Effectifs en baisse sur toute la région (prairies).

Ce bulletin présente le fonctionnement du réseau Limousin de surveillance biologique des prairies et dresse un bilan de l'état des populations des principaux ravageurs des prairies que sont le campagnol terrestre, la taupe et le campagnol des champs pour l'année 2015.

Aujourd'hui, 127 parcelles de référence sont suivies par les techniciens des différents organismes agricoles de la région (chambres d'agriculture de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze, GDS 23, FDGDON 87 et FREDON Limousin).



Le réseau d'épidémiologie en prairies suit l'état des populations de mammifères ravageurs afin d'évaluer les risques sanitaires.

Ces observations sont réalisées sur un **réseau de parcelles de références réparties de façon homogène et représentatif de l'ensemble de la zone concernée par la problématique campagnol terrestre**. Ces données peuvent ensuite être complétées par des renseignements obtenus sur des parcelles dites « flottantes ».

Ces parcelles sont suivies de façon régulière trois fois dans l'année :

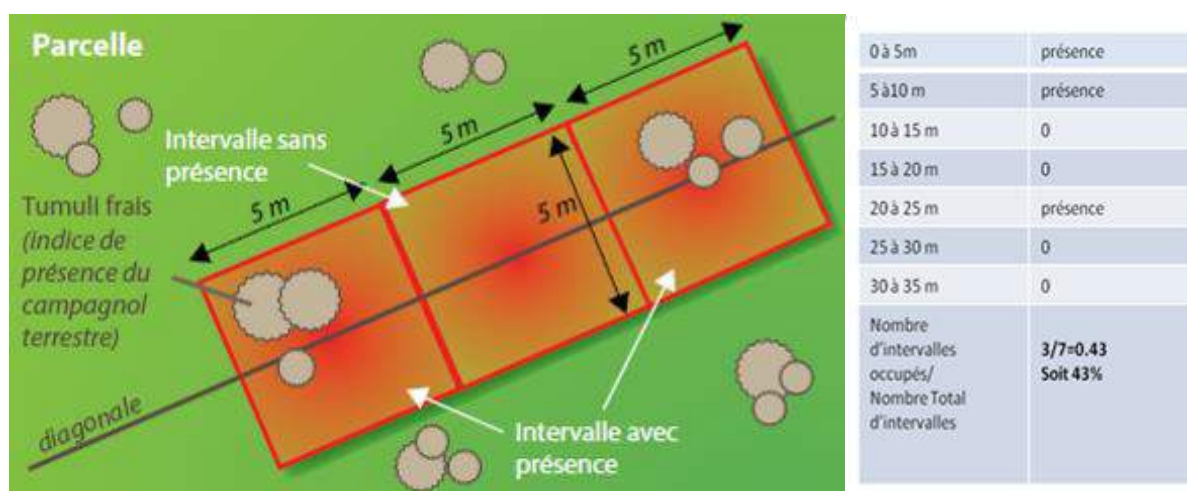
- Au printemps, entre la 2^{ème} et 3^{ème} semaine de mars ;
- En été, sur la période « post-fauche » ;
- A l'automne, entre la 2^{ème} et 3^{ème} semaine d'octobre.

La méthode de comptage retenue pour les observations est la méthode indiciaire. Pour cela, l'observateur parcourt la plus grande diagonale de la parcelle de référence et note sur une fiche d'aide au comptage, dans des intervalles de 5m/5m, s'il y a absence ou présence d'indices frais de présence de campagnols et de taupes. Il retranscrit ensuite ces données sur une fiche de suivi et obtient ainsi un pourcentage d'infestation de la parcelle.

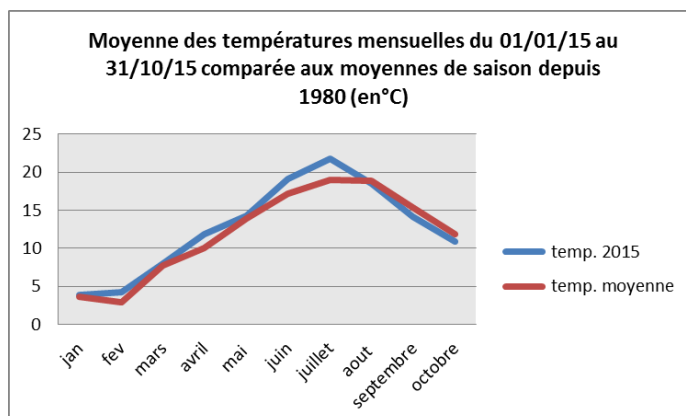
Dans le BSV, les résultats sont alors regroupés :

Pourcentage de présence de monticules de Campagnols Terrestres (CT) :

- de 1 à 10 % des intervalles => Densité faible ;
- entre 11 et 33 % => Présence significative ;
- entre 34 et 66 % => Moyenne infestation ;
- au-delà de 66 % => Infestation généralisée.

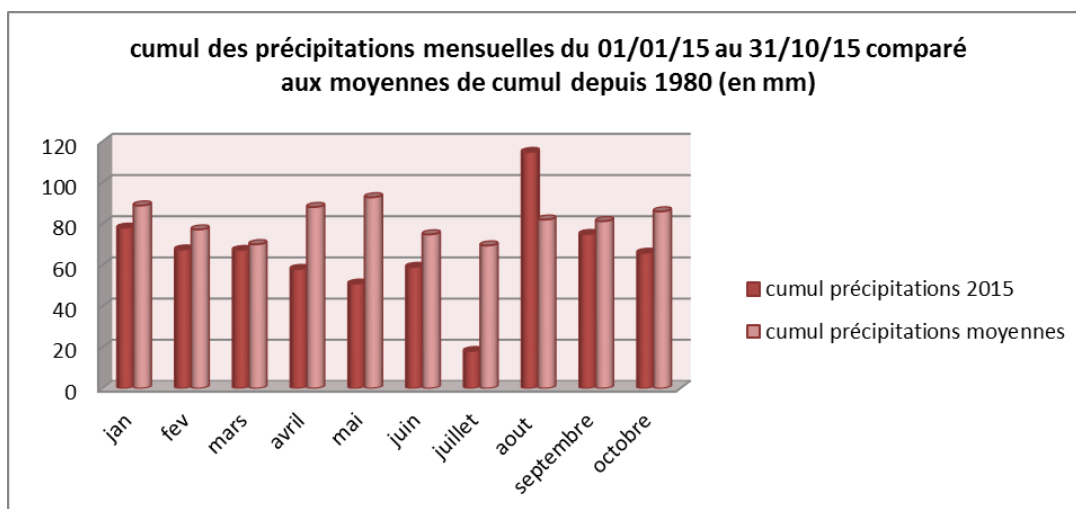


Bilan climatique (année 2015)



Sources : Moyenne des données météorologiques des stations du réseau SBT Limousin (Dun-le-Palestel, Verneuil-S/ Vienne, Coussac-Bonneval, Lubersac, Objat).

Hormis les deux premiers mois de l'année, ainsi que les mois de septembre et octobre, on a observé, en cette année 2015, des **températures souvent très largement au-dessus des moyennes saisonnières**.



Sources : Moyenne des données météorologiques des stations du réseau SBT Limousin (Dun-le-Palestel, Verneuil-S/ Vienne, Coussac-Bonneval, Lubersac, Objat).

Pour les précipitations, un déficit important a été observé sur l'ensemble de l'année à l'exception du mois d'août.

Ces conditions météorologiques ont très largement influé sur l'état de nos prairies limousines.

Etat de la végétation

La douceur du début de l'hiver a permis aux prairies de se maintenir relativement longtemps, générant même de la pousse d'herbe. Le redémarrage des prairies s'est ainsi fait sentir de très bonne heure.

Malheureusement, les conditions climatiques et notamment le manque de précipitations pendant une grande partie de l'année, n'ont pas permis de produire une grande quantité de fourrages. De plus, ce manque a été augmenté par des populations de campagnols terrestres relativement importantes en début d'année.

Les récoltes de fourrages pour l'année sont donc, sur la majeure partie de la région, en deçà des besoins.

Pour autant, les précipitations du mois d'août, ainsi que les températures élevées de la fin d'année, ont permis un redémarrage des prairies dans beaucoup d'endroits, permettant une utilisation tardive des pâtures en saison.

Campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*)

• Eléments de biologie

La période de reproduction du campagnol terrestre s'étend d'avril à octobre. Sa durée de gestation est de 21 jours. 5 à 6 portées par an sont possibles, avec 2 à 8 petits par portée.

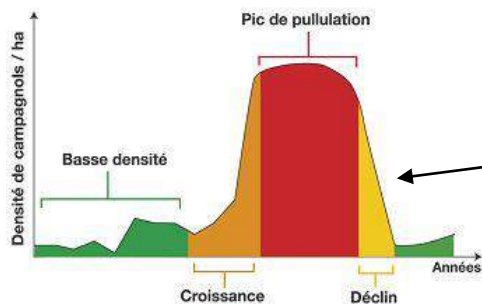
Le cycle de reproduction des campagnols est donc théoriquement achevé. Cependant l'automne doux a pu engendrer quelques cycles de reproduction supplémentaires.

• Situation en Limousin : bilan des observations du réseau

En 2015, les observations faites sur les parcelles de référence et flottantes concluent sur des densités faibles de présence de campagnols à l'échelle de la région. Elles confirment que **nous sommes revenus dans la phase de basse densité du cycle d'évolution des populations de campagnols terrestres**.

Quelques secteurs sont néanmoins concernés par une hausse significative des populations de campagnols terrestres sur la fin de l'année. Ainsi, la Haute-Corrèze et le canton d'Eymoutiers en Haute-Vienne nécessitent une attention particulière : la présence de parcelles présentant une « infestation généralisée » pourrait en effet indiquer un début de cycle de pullulation sur ces zones.

Autres secteurs concernés par une hausse des populations de campagnols terrestres sur la fin de l'année : la Xaintrie et le sud du canton de Neuvic, en Corrèze.

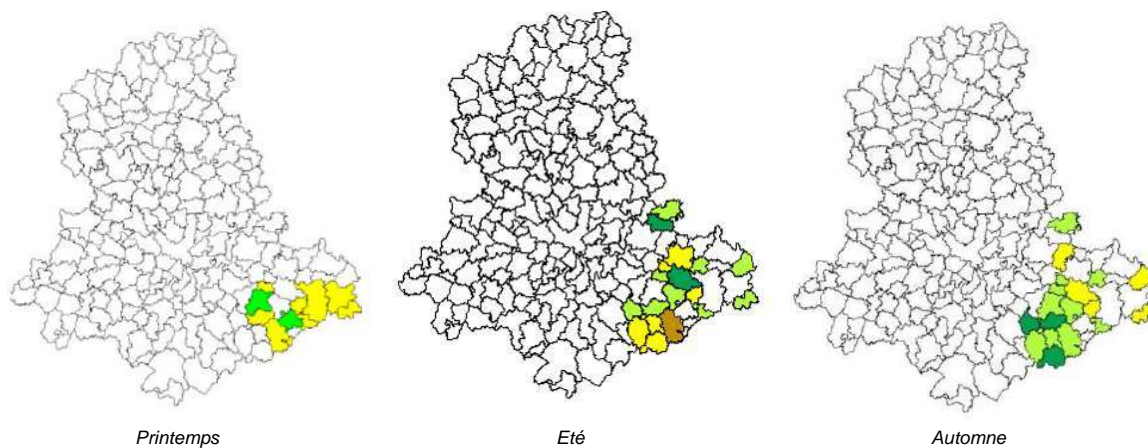


Situation automne 2015 en Limousin : **Déclin**

Source schéma : www.campagnols.fr

EVOLUTION DES POPULATIONS DE CAMPAGNOLS TERRESTRES - REGION LIMOUSIN PAR DEPARTEMENT - ANNEE 2015

○ HAUTE-VIENNE (87)



	Secteurs non prospectés	
	Absence d'indice de présence (note 0)	0%
	Densité faible (note 0.5)	1% << 10%
	Présence significative (note 1)	11% << 36%
	Moyenne infestation (note 2)	37% << 66%
	Infestation généralisée (note 3)	< 66%

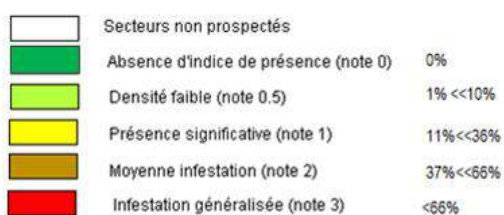
○ CREUSE (23)



Printemps

Eté

Automne



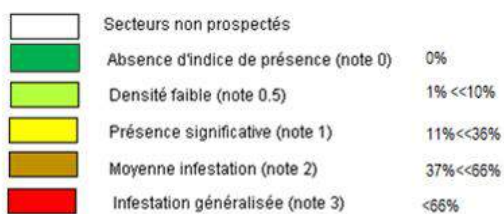
○ CORREZE (19)



Printemps

Eté

Automne



• Période de risques

Le risque de dégâts est présent tout au long de l'année. Les campagnols terrestres dégradent les prairies de manière régulière en creusant leurs réseaux de galeries. Même si le risque de pullulation est le plus élevé au printemps, la quantité d'adultes reproducteurs qui passent l'hiver ne doit cependant pas être négligée, puisqu'ils seront à l'origine des populations printanières.

• Seuil indicatif de risque

La présence de quelques foyers par parcelle constitue déjà un seuil de nuisibilité. En effet, dès l'apparition de tumuli frais et de galeries, les campagnols provoquent de nombreux dégâts par la terre qu'ils rejettent dans l'herbe et par la détérioration du sol qu'ils provoquent avec leurs galeries.

Evaluation du risque

Le risque d'une nouvelle pullulation généralisée semble écarté pour le moment. Cependant, la vigilance reste de mise car les conditions météorologiques relativement douces de cet hiver n'ont pas permis de stopper la reproduction de rongeurs et il est probable que de nouvelles hausses de population se fassent sentir ce printemps.

Limiter les effets du campagnol terrestre dans le temps

Cette partie du bulletin est consacrée à la présentation d'outils qui permettent d'intervenir tout au long de l'année pour limiter ou diminuer les risques de pullulation de campagnols terrestres sur les prairies.

RAPPEL : Il est important, quelle que soit la méthode utilisée, de la réaliser en basse densité de population.

Populations faibles

Populations élevées

maîtrise aisée ...

maîtrise difficile ...

... des populations de campagnols terrestres

Les astuces du moment :

C'est une époque privilégiée pour mettre en œuvre différents moyens pour limiter les populations de campagnols et diminuer les risques de dégâts pour l'année suivante :

Poser des perchoirs dans les pâtures, lorsque la végétation est rase, comme c'est souvent le cas à cette époque, pour faciliter la prédation des rapaces. Cela permet de diminuer le nombre de campagnols adultes restant dans les parcelles. Diminuer ainsi le nombre de campagnols présents en sortie d'hiver permet de limiter le potentiel reproducteur de l'espèce. Pour cela, la pose d'environ 2 perchoirs / ha peut être suffisante.

Pour construire un perchoir, un piquet en bois de 1,5 à 2 mètres avec un tasseau posé en travers suffit amplement.

L'objectif est de permettre aux rapaces de se poser régulièrement (à l'intérieur de la parcelle), en lui mettant ainsi à disposition une nouvelle zone de chasse.

Plus le perchoir sera haut, plus le cercle d'activité des rapaces sera étendu. De plus, il vaut mieux disposer le perchoir à côté de la zone infestée que directement dessus afin de favoriser l'envol du prédateur.



Perchoir à rapaces

(Crédit Photo : S.CHAMPAGNOL-FDGDON87)

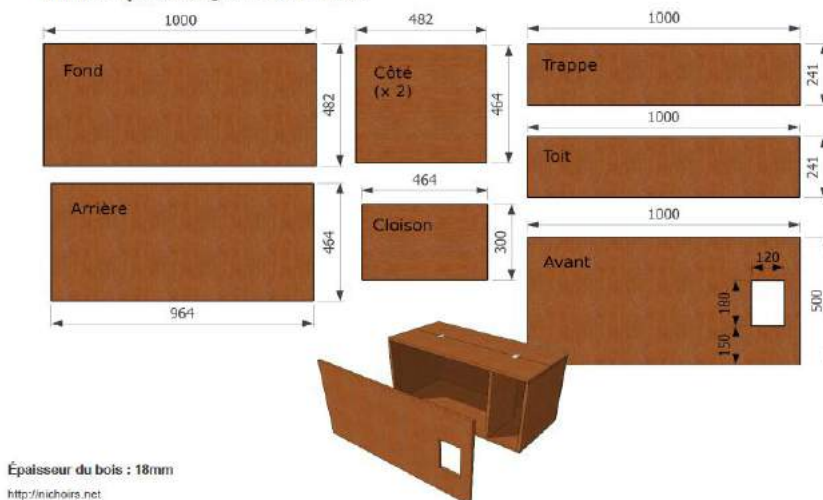
Construire et poser des nichoirs à chouettes dans les vieux bâtiments pendant les mois d'hiver, ce qui va leur permettre de trouver de nouveaux refuges et des zones idéales à leur future nidification, assurant ainsi leur présence sur l'exploitation.



Nichoir à chouette effraie

(Crédit Photo : <http://lorenzo34.free.fr>)

Nichoir pour la Chouette effraie



Poser des pièges pendant les travaux d'entretien sur les clôtures, permettra également de réduire un peu plus le nombre de « rats taupiers » dans les parcelles. Un relevé régulier des pièges durant la journée est nécessaire.



Piège en prairie

(Crédit Photo : S.CHAMPAGNOL-FDGDON87)

Taupe (*Talpa europaea*)

- **Éléments de biologie**

La reproduction de la taupe et la mise-bas se produisent généralement sur la période février – mars, d'où une forte activité à cette période.

- **Bilan des observations 2015 en Limousin**

La taupe est toujours aussi régulièrement présente dans nos prairies limousines. Les taupinières sont d'autant plus visibles en ce moment que la végétation dans les prairies est basse.

- **Période de risque**

Le risque de nuisibilité de la taupe est surtout important au printemps sur les prairies permanentes (période d'élevage des jeunes) mais à l'automne le risque le plus important se situe sur les semis de prairies.

- **Seuil indicatif de risque**

La présence de taupinières dans les parcelles constitue une nuisance même en petit nombre. Les monticules provoquent une altération des qualités des fourrages et des pâtures dès leur apparition, de plus ils peuvent engendrer une usure précoce du matériel. Ils peuvent également limiter la levée des prairies nouvelles.

Evaluation du risque

Les galeries creusées par la taupe peuvent jouer un rôle important dans la rapidité du déplacement des populations de campagnols terrestres.

- **Mesures prophylactiques**

L'utilisation de pièges participe à la régulation des populations de taupes.

Campagnol des champs (*Microtus arvalis*)

- **Éléments de biologie**

Rappel : le campagnol des champs est l'une des espèces de campagnol avec un taux de prolificité des plus importants (le double du campagnol terrestre) mais son espérance de vie est d'à peine un an.

Le parcellaire limousin fait que cette espèce est relativement discrète dans notre paysage agricole, le nombre important de haies favorisant la prédation par les petits carnivores et les rapaces.

- **Situation en Limousin**

Le campagnol des champs est moins présent sur les prairies limousines suivies et toujours en densité faible.

Evaluation du risque

Le risque de dégradation des prairies reste minime en ce qui concerne ce rongeur, la surface des parcelles limousines et la présence de haies ou de bois étant un facteur limitant à son développement. Il n'en reste pas moins que la perte en quantité de fourrages peut être relativement importante lors d'une grosse attaque.

De plus, la présence d'anciennes galeries de campagnols des champs peut être un vecteur important de l'implantation de campagnol terrestre dans les prairies.



Dégâts de campagnols des champs
(Crédit Photo : S.CHAMPAGNOL- FDGDON87)

RAPPEL REGLEMENTAIRE : LUTTE COLLECTIVE

L'arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant de la bromadiolone, énonce les modalités d'organisation de la lutte collective contre le campagnol terrestre.

Cet arrêté s'applique également de façon limitative au campagnol des champs, au campagnol provençal, ainsi qu'au campagnol souterrain et au mulot sylvestre lorsqu'ils se trouvent mélangés aux espèces précitées.

L'arrêté définit les mesures de surveillance et les méthodes de luttés à mettre en place contre les campagnols, le type de produit utilisable, l'encadrement et la traçabilité des produits et les conditions d'utilisation des appâts.

Le nouvel arrêté fixe aussi les nouveaux seuils de traitement (7,5 kg à l'hectare maximum), ainsi que le seuil d'infestation au-delà duquel les traitements ne sont plus autorisés (1/3 des intervalles occupés sur la totalité de la diagonale de comptage de la parcelle).

Seuls les appâts prêts à l'emploi distribués par les GDON, et encadrés par l'Organisme à Vocation Sanitaire reconnu dans la région pour le domaine végétal (FREDON Limousin), sont autorisés pour la lutte collective contre les campagnols; le traitement doit alors être consigné dans le registre phytosanitaire de l'exploitant. Durant les deux semaines après le traitement, un suivi constant doit être réalisé par l'applicateur, afin de vérifier l'enfouissement correct des appâts et de constater l'absence d'effets non intentionnels sur la faune non cible.

Les différents produits que l'on trouve en vente libre sont souvent des « biocides », leur emploi est interdit sur les parcelles agricoles.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes Prairie sont les suivantes : Chambres d'Agriculture de la Haute-Vienne et de la Corrèze, du GDS 23, des FDGDON 19/23/87 et leurs Groupements, de la FREDON du Limousin, et par les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action copilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère de l'environnement, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".